

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-202603-17-00003 du 17/03/2026, le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante au lieu dit «Piataniccia», sur le territoire de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, Piataniccia 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, désignée siège de l'enquête publique du mercredi 8 avril 2026 à partir de 09h00 au mercredi 13 mai 2026 inclus jusqu'à 12h00.

Ont été désignés par décision n° E25000057/20 du Tribunal Administratif de Bastia du 26 novembre 2025, Mme Marie-Céline BATESTI en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Mme Valérie ETTORI en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public :

1. sur support «papier» à la mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 ;
2. sous format numérique :
 - sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, à l'adresse et aux horaires cités ci-dessus ;
 - sur le registre dématérialisé via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/7222>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions qui seront publiées et consultables :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Cuttoli-Corticchiato aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7222>
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7222@registre-dematerialise.fr
- par correspondance postale adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie annexe jusqu'au mercredi 13 mai 2026 inclus, le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête :
« Mairie de Cuttoli-Corticchiato, Casarimaccio, 20 167, CUTTOLI-CORTICCHIATO »

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7222>

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qui se tiendront à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, le jeudi 23 avril 2026 de 15h30 à 18h00 et le mercredi 13 mai 2026 de 09h30 à 12h00 ainsi que des permanences en visioconférence le lundi 13 avril 2026 de 12h30 à 14h00, le samedi 18 avril 2026 de 9h30 à 12h00 et le mercredi 29 avril 2026 de 18h30 à 20h00.

Une réunion d'information et d'échanges avec le public, prévue à l'article R.123-17 du Code de l'environnement, aura lieu dans la salle des mariages, à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, le 10 avril 2026 à 18h30.

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de Corse-du-Sud se prononcera sur la demande de permis de construire, la décision sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du Code de l'urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables durant un an en version papier à la mairie de Cuttoli-Corticchiato et sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Contacts pour toutes informations :

- le chef de l'unité Urbanisme, Service Aménagement et Cohésion des Territoires, Direction départementale des territoires de Corse-du-Sud. Téléphone : 04 95 29 08 97
Courriel : cedric.bouyrie@corse-du-sud.gouv.fr
- ou la personne responsable du projet : Le responsable du projet – SAS CORSICA ENERGIA -
Matthieu Magnin - matthieu.magnin@corsicaenergia.com - 06.64.09.81.62